



**COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS**  
**25420**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Tous les membres sont présents sauf Madame ROUX Cathy excusée .  
Secrétaire de séance : Pierre-Marie BONNOT

Approbation du compte rendu de la réunion du 24/02/2021.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET COMPTES DE GESTION**

**BUDGET GENERAL**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat 2020</b>
<b>Fonctionnement</b>	450 001.67 €	344 725.86 €	+105 275.81 €
<b>Investissement</b>	41 803.42 €	100 057.83 €	-58 254.41 €

**BUDGET DU LOTISSEMENT**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultat 2020</b>
<b>Fonctionnement</b>	0.00 €	4 517.94 €	-4 517.94 €
<b>Investissement</b>	0.00 €	24 827.94 €	-24 827.94 €

Les résultats des comptes administratifs 2020 sont conformes aux comptes de gestion 2019 du comptable du Trésor Public.

Les résultats de l'exercice 2020 de fonctionnement tant en budget général qu'en lotissement sont repris en report de fonctionnement.

**AFFECTATION DE RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 317 347.68 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report à nouveau en fonctionnement : 317 347.68 €
- Solde d'exécution d'investissement : 76 865.81 €
- Affectation en réserve R 1068 en Investissement : /

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 tel qu'il lui a été présenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	681 275.26 €	691 803.22 €
<b>Section d'investissement</b>	288 564.73 €	288 564.73 €

### **LOTISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2021**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du lotissement, tel qu'il lui a été présenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	418 162.87 €	418 162.87 €
<b>Section d'investissement</b>	108 052.60 €	108 052.60 €

### **TAXES LOCALES : Taux d'imposition 2021**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition communaux, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 35.93 % (dont taux départemental 18.08%)
- Taxe foncière sur le non bâti : 23.38 %

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser des subventions aux associations suivantes :

- BANQUE ALIMENTAIRE : 100 €
- SECOURS POPULAIRE : 50 €
- SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE : 100 €
- AFM MYOPATHIE : 130 €
- DONNEURS DE SANG : 100 €
- DEFI : 50 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER : 150 €
- ASSOCIATIONS DIVERSES : 120 €

### **CENTRE DE GESTION : Service Missions Temporaires**

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le centre de gestion du Doubs.

### **PMA : NOUVELLES COMPETENCES**

Le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération a approuvé et a engagé 2 procédures de modifications statutaires visant l'intégration de 2 nouvelles compétences dites supplémentaires :

- La première concerne la défense extérieure contre l'incendie
- La seconde porte sur le domaine de la santé

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications statutaires sont subordonnées à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres de PMA.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, approuve, à l'unanimité, les prises de compétences dites supplémentaires concernant la défense incendie et le domaine de la santé.

### **DIVERS**

- Information SIVOM :
  - Budget du SIVOM voté le 06/04/2021.
  - Travaux FCSMI : les produits toxiques ont été enlevés par la société SOTREFI.
  - Abri de jardin à l'école : la déclaration préalable a été acceptée par le service instructeur en urbanisme.
  - Une proposition de subvention pour le renouvellement du matériel informatique de l'école est proposée par l'état à hauteur de 70% pour un montant minimum de 3500€, le SIVOM dépose un dossier pour du matériel à hauteur de 8000€.
  - Une enquête est effectuée sur les repas servis à la cantine des FRANCAS(rapport qualité/prix).
- Information SIVU :
  - 1 camion est abîmé, une remise en état serait à prévoir (coût 8000.00€), proposition d'acheter une remorque.
  - Il est prévu de prendre un agent en CDD pour une durée de 5 mois, pour palier le départ de Laurent Quartier.
- Informations diverses :
  - Report (après confinement) du nettoyage de la Commune, avec la population.
  - Bulletin municipal en cours de finition.
  - Autorisation d'emplacement pour camion « Hair truck ».
  - Déjections canines, un rappel sera fait sur Facebook et bulletin municipal.
  - Projet ENEDIS pour un parc éolien à Etouvans et Ecot, le tracé du raccordement à la centrale. électrique de Bart se ferait par notre village.
  - Inspection des archives de la Commune effectuée le 24/03/2021.
  - Garde champêtre : nous avons eu un retour d'une commune trouvant le service utile, notamment pour les chiens errants.
  - Affouage : un rappel doit être fait concernant le respect du délai d'abattage.